On July 30, 1986, a new Canadian textile and clothing import policy was announced that established the Government's intention to negotiate a new framework for the management of clothing and textile imports for the post-1986 period. Under the policy, Canada pursued international negotiations for the renewal of the Multi-Fibre Arrangement (MFA), which was extended in July, 1986 for a further five years. In 1986 and 1987 Canada sought the renegotiation of existing bilateral restraint agreements. In addition the Government has pursued negotiations to extend the scope of agreements to cover new products; it has also sought agreements with emerging suppliers. In 1989 new agreements were concluded with South Africa and Brazil. New products were added to the agreement with Pakistan. In addition, a price monitoring agreement was concluded with Mexico. By the end of 1989, Canada had concluded 28 bilateral agreements and had imposed restraints on one additional supplier (North Korea).

The MFA requires that all actions taken under its provisions be submitted to the MFA's Textiles Surveillance Body (TSB) for review. In its annual review, the TSB commented that in its agreements negotiated since 1986, Canada (along with the United States) is applying MFA provisions more strictly than in agreements negotiated prior to 1986, and has thus followed a trend contrary to that followed by other importing countries. While the TSB has not taken serious issue with any of our agreements thus far, it has noted that Canada's current agreements have in general wider coverage, more restraints, and unchanged or lower growth rates and flexibility provisions as compared to our pre-1986 agreements.

Le 30 juillet 1986, le gouvernement annonçait une nouvelle politique canadienne relative à l'importation de textiles et de vêtements dans laquelle il mentionnait son intention de négocier un nouveau cadre pour la gestion des importations de ces produits pour la période postérieure à 1986. Dans le cadre de cette politique, le Canada a participé aux négociations internationales sur le renouvellement de l'Arrangement multifibres (AMF) qui a été prorogé en juillet 1986 pour une autre période de cinq ans. En 1986 et 1987, le Canada a entrepris la renégociation des arrangements bilatéraux de limitation qu'il avait conclus. Le gouvernement a aussi poursuivi les négociations pour élargir les accords de façon à y assujettir de nouveaux produits; il a également recherché des accords avec les nouveaux fournisseurs. 1989, de nouveaux accords ont été conclus avec l'Afrique du Sud et le Brésil. De nouveaux produits ont été ajoutés à l'accord conclu avec le Pakistan. Et un accord de surveillance des prix a été conclu avec le Mexique. À la fin de 1989, le Canada avait conclu 28 accords bilatéraux et imposé unilatéralement des restrictions sur les exportations d'un autre fournisseur (la Corée du Nord).

Toutes les mesures prises en vertu de l'AMF doivent être soumises à l'Organe de surveillance des textiles (OST). Dans son examen annuel, 1'OST mentionnait que, dans les accords qu'il a négociés depuis 1986, le Canada (à l'instar des États-Unis) àpplique les dispositions de l'AMF plus strictement que dans les accords négociés avant 1986, et qu'il a ainsi suivi une tendance contraire à celle suivie par les autres pays importateurs. L'OST ne s'est pas encore objecté sérieusement à 1'un de nos accords, mais il a mentionné que les arrangements actuellement appliqués par le Canada englobent généralement plus de produits, sont plus restrictifs et comportent des taux de croissance et des dispositions sur les dépassements qui sont inchangés ou inférieurs par rapport aux accords conclus avant 1986.